

COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

En début de séance, il a été procédé à l'élection du Président et du Rapporteur de la commission parmi les membres dont la liste en annexe.

Président : Monsieur Maurice COURCIER

Rapporteur : Madame Claire DURAND

SYNTHESE DE LA COMMISSION DE LA SECURITE

La sécurité est un sujet vaste et complexe car il doit aborder tout ce qui touche aux Français expatriés :

- la sécurité des personnes,
- la sécurité des biens,
- la sécurité médicale,
- la sécurité judiciaire,

Les cas d'insécurité sont multiples :

- terrorisme,
- catastrophes naturelles,
- conflits régionaux,
- guerres civiles,
- crises politiques,
- conflits ethniques pouvant déborder sur les communautés étrangères.

Notre étude consiste d'abord à dresser un état des lieux de ce qui est mis aujourd'hui en place par les services de l'Etat, d'en dresser les carences à travers les expériences vécues et, ensuite, réfléchir sur l'amélioration que l'on pourrait apporter à ces différents thèmes d'insécurité.

Monsieur Gilles HUBERSON, sous-directeur de la sécurité et de la protection des Français à l'étranger, a fait devant la commission un bref état des lieux, traçant en gros les activités de sa sous-direction qui prendrait également en compte la protection consulaire des citoyens de l'Union. Ainsi, ces activités se décomposent en trois pôles principaux.

1) le pôle « veille », dont le rôle est :

- de gérer le site « conseil aux voyageurs »
- de répondre aux questions du public (appels téléphoniques et courriels)
- de suivre l'actualité concernant les Français de l'étranger et élaborer une synthèse quotidienne à l'attention des responsables des différents ministères.
- de superviser les plans de sécurité des postes à l'étranger
- de gérer le matériel divers des réseaux de sécurité à l'étranger
- d'analyser et de se coordonner en période de veille et de pré-crise avec les ministères de la Défense, de l'Intérieur et du Tourisme et influencer dans toute la mesure du possible sur les séjours à risque.

Dans le cadre des différentes mesures préventives, la sous-direction de la sécurité offre une formation aux ambassadeurs et consuls et Monsieur HUBERSON se propose d' 'étendre cette formation aux élus de l'AFE.

2) le pôle « gestion de crise »

Tout ou partie du pôle veille bascule en cellule de crise ou est projeté sur le terrain :

- le sous-directeur et son adjoint
- les six rédacteurs
- des volontaires du Département et des agents spécialisées d'autres administrations telle que La Croix Rouge. On fait même appel à des sociétés privées (exemple : AXA au Liban)

Outre la gestion de crise, ce pôle a également pour tâche la gestion des missions interministérielles d'évaluations et de conseils, la formation et la relation avec les responsables sécurité des entreprises.

3) le pôle « cas individuels »

Composé d'un adjoint au sous-directeur, Monsieur Jean-Pierre GALLAND (chargé seul de la gestion des enlèvements et disparitions) et de deux rédacteurs (un pour les prisonniers et un pour les décès à l'étranger).

Ce pôle est donc chargé des enlèvements, des détenus français à l'étranger, et de la relation avec les structures publiques et associations chargées de soutenir les victimes.

Cette structure comprend enfin un quatrième pôle qui est le pôle sanitaire qui se compose d'un médecin urgentiste et d'un psychiatre.

Monsieur HUBERSON nous a fait part des réformes en cours qui visent à une meilleure efficacité et à une hausse des effectifs à la sous-direction. Il a également insisté sur le rôle essentiel des conseillers à l'AFE dans les réseaux de sécurité à l'étranger.

Dans les postes à l'étranger trois responsables de la sécurité :

- Le consul, responsable du plan sécurité
- L'officier de sécurité, en général le premier conseiller, dont la mission principale est la sécurité des locaux de l'ambassade et des documents ; il assiste le consul dans le réseau de sécurité
- L'attaché de police ou l'attaché de défense.

En cas d'évacuation, les commandes seraient tenues par les militaires.

La commission a ensuite reçu Monsieur Michel ROUSSIN, ancien Ministre de la coopération ayant fait partie pendant de nombreuses années du MEDEF international et actuellement vice-président du groupe BOLLORE. Il lui a été demandé de nous éclairer sur la sécurité des biens et personnes dans les entreprises. Il nous a fait part de carences signalées au pouvoir public depuis de nombreuses années, du manque de coordination entre les différents acteurs des Ministères concernés et le secteur privé. Il faut analyser une crise en amont, mettre ensuite en alerte les dispositifs communs entre les entreprises et la sous-direction de la sécurité.

L'accroissement des grands groupes français à l'étranger et l'évolution des conditions de sécurité dans le monde ont fait apparaître la nécessité d'une communication constante entre les entreprises et le Ministère des Affaires Etrangères à travers des rencontres régulières, mais aussi, un renforcement de la coordination à l'étranger entre les entreprises et les ambassades sur le thème de la sécurité.

Un effort particulier devrait être orienté vers les PMI et PME qui ne disposent pas des mêmes moyens que les grandes entreprises. Pour ce faire, une collaboration plus étroite devra être établie avec la COFACE qui a mis au point une structure de garantie performante pour les investisseurs.

Enfin, concernant un fond d'indemnisation des biens spoliés à l'étranger, le MEDEF et le CIAN, tout comme l'AFE depuis de nombreuses années, sont intervenus auprès des pouvoirs publics pour la création d'une assurance volontaire qui garantirait les biens des expatriés en s'inspirant des accords bilatéraux de promotion et de protection réciproque des investissements (plus connus sous le nom de API). Peut-être y parviendrons-nous un jour à force d'entêtement.

En conclusion,

Dans la phase prévention

- plans de sécurité à jour
- réseaux de sécurité opérationnels
- matériels nécessaires et performants dans les postes consulaires
-

Dans la gestion de crise

- une parfaite coordination entre les responsables du réseau de sécurité (sous-direction de la sécurité, les postes à l'étranger, les entreprises implantées dans le pays, les Conseillers à l'AFE et les associations des Français de l'étranger)
-

En post-crise

- soutien local (aides sociales)
- soutien aux Français rapatriés tant psychologique que financier avec un interlocuteur coordonnateur des différents Ministères.

ANNEXE

Liste des membres de la commission temporaire de la sécurité :

Mme	BARBIER	Michèle
Mme	BEYE	Marie-Hélène
M.	BOTTAGISIO	Jean
M.	CHAPELLET	François
Mme	CHARVERIAT	Hélène
M.	CLAVE	Paul
M.	CONSIGNY	Thierry
M.	COURCIER	Maurice
M.	DOGLIONI	Joel
Mme	DURAND	Claire
M.	ETLICHER	Cédric
M.	GRUNEWALD	Jacquot
Mme	GUILBAUD	Marie-Claire
M.	KONDO NJANGA	Samuel
M.	LECONTE	Jean-Yves
M.	MAC GAW	Claude
M.	MAINGUY	Jean-Louis
M.	MASSIDA	André
M.	MIGNON	Alain-Pierre
Mme	MWENETOMBWE	Michelle
Mme	RAHAL	Radya
Mme	REVERS-HADDAD	Denise
M.	SADET	Bernard
M.	SIGNORET	Gérard
M.	TIZON	Michel
Mme	TRAH BI	Yvonne
M.	ZIPPEL	Bernard